



## Droits aux congés pour événements familiaux (urgent merci)

Par **idril**, le **30/05/2008** à **13:47**

Bonjour. Je suis assistante maternelle. Je me marie le 21.06.2008. Les parents de deux petites filles que je garde (même parents) ont décidé de rompre les contrats de travail le 20.06.2008 en fin d'après-midi au lieu de fin juin 2008 comme c'était prévu. Puis-je bénéficier des 04 jours auxquels j'ai droit pour événement familial et prévu par la convention collective et ce, 17-18-19 et 20 juin ? Merci d'avance.

Par **novice43**, le **31/05/2008** à **13:55**

bonjour,

Voir ce qui suit :

<http://www.juritravail.com/conges/conges-evenements-familiaux>

<http://www.educaloi.qc.ca/loi/parents/89/>

<http://droit-finances.commentcamarche.net/droits-salaries/sl20-les-conges-pour-raisons-familiales.php3>

cordialement,